

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT
Procès-verbal no 1/2015
de la séance du 17 mars 2015

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut. La secrétaire Mme Daphné Waser étant absente pour cette réunion, sur proposition du bureau c'est Mme Vanessa Yersin qui la remplace ce soir.

Pour faire approuver cette proposition, le Président fait voter l'assemblée. La secrétaire remplaçante pour ce soir, Mme Vanessa Yersin est élue à l'unanimité.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 27 conseillers/ères

Sont excusés : M. Francis Gétaz
M. Lionel Feurer
M. Grégory Feurer
M. Pascal Oesch
Mme Annie Schwitzguébel
M. Patrice Yersin
M. Florian Ziörjen

Est absent : M. Colin Karlen

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 06.12.2014
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 01/2015 Demande de crédit pour l'établissement du PPA l'Ougette
5) Préavis no 02/2015 Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du plan général d'affectation (PGA)
6) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbaux des dernières séances

Sans remarques, le PV du 06.12.2014 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2) Communications du Bureau

Une association des secrétaires des conseils communaux vaudois (ASCCV) a été constituée le 25.09.2014. Pour le moment, la secrétaire de Rougemont n'y a pas encore adhéré. Si souhaité, de plus amples informations sont disponibles auprès de la secrétaire.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Grischa Consulta, mandataire de la commune de Saanen propose d'assainir toutes les dettes de BDG pour qu'il n'y ai plus de fond publique. Cela veut dire que les dettes devraient être réparties sur toutes les Communes. Afin d'aller chercher des nouveaux investisseurs pour pouvoir distribuer des dividendes, car tant qu'il y a de l'argent publique, la société n'est pas autorisée à distribuer des dividendes. En ce qui concerne la Videmanette la charge sera importante, aussi pour le canton. Le canton a été approché et reprendrait une grande part de la dette. Une convention sera réalisée à ce sujet. Pour essayer de trouver une solution, notre avocat conseil a été mandaté pour nous défendre point par point et aménager une porte de sortie, défendre les intérêts de la Videmanette et de la Commune. Actuellement toutes les communes bernoises n'ont pas encore validé la nouvelle solution. Mme le Syndic espère vraiment arriver à une solution réaliste qui tienne 5 ou 6 ans. La Videmanette va revenir tôt au tard à charge de la commune, voir de la région. Il faudrait avoir une discussion avec les 2 autres communes pour avoir une vision pour nos remontées mécaniques.
- En réponse à l'intervention de Mme Natacha Schopfer lors du conseil du 06.12.2014, Mme le Syndic apporte des nouvelles quant à la carte journalière des CFF. La commune devrait acheter 365 cartes journalières qui sont valables au jour dit pour un montant de CHF 12'800.-. C'est un abonnement qui peut servir à une personne pour le prix de CHF 40.-, elle peut voyager sur le réseau des transports publics suisse. Pour que cela vaille la peine, la commune devrait acheter 2 abonnements par jour, ce qui représente un montant de CHF 25'600.-. Château-d'Oex possède ces cartes journalières, et n'arrivent pas à les vendre tous les jours. C'est pourquoi, elles sont vendues également aux personnes de l'extérieur, plutôt que de perdre ces cartes. C'est difficile de vendre chaque jour une carte journalière à quelqu'un de la région. Il y a même des gens qui viennent de très loin, sachant qu'il y a ces cartes à disposition à Château-d'Oex. Pour l'instant et pour mettre ce service à disposition à Rougemont la demande n'est pas assez forte, pour un investissement de CHF 25'000.- par année.

M. Maurin Schwitzguébel

- Collège Henchoz : la commission a procédé à une nouvelle enquête administrative, dans le but de mettre le projet aux nouvelles normes AE AI 2015, ce qui va simplifier les compartiments antifeu et également pouvoir supprimer l'escalier au fond du bâtiment. Il n'y aura plus que une cage d'escalier centrale au milieu du collège. Cela devrait sensiblement diminuer les coûts de construction. Cette démarche a pu être effectuée car l'état des travaux est à la base de la construction et que rien n'a encore été mis en place.

Mme Sonia Lang

- La personne qui s'occupe de mettre sur pied la coopérative de logement rencontre de gros problèmes, notamment, pour obtenir des subventions pour le chalet le Foyer. Ceci

en raison qu'une grande part des loyers sont commerciaux (La Consommation et Le Braconnier). En vue de cette difficulté, nous avons décidé de reprendre la réflexion à zéro. La possibilité de créer une coopérative reste d'actualité, mais uniquement avec le chalet L'Arbalète.

- A la demande d'un conseiller, l'horloge du Collège a été réparée. Cela faisait quelques années qu'elle était en panne.
- Grande Salle : en raison du sujet BDG, dont a parlé Mme le Syndic, ce projet est en suspend. Car tant que ce n'est pas plus clair au niveau financier dû à BDG, il n'est pas judicieux de s'engager dans une pareille dépense.
- Locations à la Planche : Les locations ont augmentés en 2014 par rapport à 2013, d'environ 12% (au niveau du nombre de location et niveau des jours de location de 13 %). Le nombre de locations a augmenté de 41 à 46.

M. Frédéric Blum

- Pas de communications.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- La place de fontainier pour la Commune de Rougemont a été adjugée au mois de décembre 2014. C'est Monsieur Christophe Rion qui entrera en fonction le 1^{er} jun 2015. Il va suivre une formation durant 9 mois avec Monsieur Gérald Yersin.
- Le 6 mars 2015, les instances cantonales ont été accueillies pour recevoir le PDDE (plan directeur des eaux). C'est un ouvrage qui avait été demandé par le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV), pour avoir une vision d'ensemble sur tout le réseau d'eau de la Commune. Ce PDDE a été fait par commune et pour le Pays-d'Enhaut, car le SCAV cherche des liaisons intercommunales pour le transport d'eau. C'est un objet qui a été fait en même temps avec Château-d'Oex et Rossinière ; de l'eau peut être transportée dans toute la vallée. C'est un immense plan. Chaque commune a son plan. C'est comme un puzzle, on les met ensemble et on peut voir toutes les connections. Ca nous donne en même temps l'état des ouvrages et conduites actuelles, les priorités qui sont à faire pour les conduites communales, pour la défense incendie, l'entretien des réservoirs, les captages... C'est un magnifique outil de travail pour la Commune afin de savoir par où commencer pour continuer le réseau d'eau. Ce réseau d'eau est un chantier permanent. Il y a toujours des rénovations de conduites et ouvrages à faire, des réservoirs... Les instances cantonales, le Service vétérinaire et l'ECA étaient présents. Cette journée a été très instructive pour la Municipalité. La Commune de Rougemont a un système qui est performant et bien entretenu. Il faut continuer dans ce sens.

M. Rodolphe Turrian

- Pas de communications.

M. André Reichenbach

- Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut(PNR) : 2 représentants de l'office fédéral de l'environnement ont effectué un contrôle d'activité et du fonctionnement du parc. Pour savoir si l'argent donné par la confédération d'un montant d'environ CHF 400'000.- par année est bien utilisé et correspond à la convention signée entre le parc et l'office fédéral de l'environnement. Le résultat est très positif. Le canton de Vaud participe à hauteur de CHF 130'000.- et le canton de Fribourg CHF 100'000.-. Nous avons également reçu le rapport 2014. Le PNR offre 6 postes de travail à plein-temps. Dans ce rapport, il y a deux retombées économiques directes, la première est que CHF 850'000.- ont été versé par l'office fédéral de l'agriculture des quatre réseaux écologiques, soit les Vallées de la Jogne, l'Intyamon, Pays-d'Enhaut et Rochers-de-

Naye et suite à la nouvelle politique agricole pour le paysage, CHF 1'400'000.- ont été versés aux agriculteurs fribourgeois. Environ 750 personnes fréquentent les animations et environ 2000 personnes ont réalisés des randonnées dans le parc.

- Protection Civile : Suite à la réorganisation de la protection civile vaudoise, dans 10 régions, le processus de fusion région Pays-d'Enhaut avec Riviera est toujours actuel. Les communes de Rossinière, Château-d'Oex et Rougemont vont se battre afin de garder un poste de commandement, les postes de travail et le matériel.
- Les finances de l'office du tourisme sont bonnes et Monsieur Frédéric Delachaux, Directeur, donne entière satisfaction.

4) Préavis no 01/2015

Demande de crédit pour l'établissement du PPA l'Ougette

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Tell Schwitzguébel.

M. Nicolas Blatti : Si ce financement est accepté, mais que le projet ne se réalise pas, cela veut dire que se sera la Commune qui l'aura financé avec les CHF 104'000.-

M. André Reichenbach répond par la négative et explique que la Commune s'engage à hauteur de CHF 20'000.- au delà de 20'000.- c'est l'entreprise Moratti qui assume les frais. Que la réalisation de cette décharge se fasse ou pas, une convention est signée entre la Commune et l'entreprise Moratti.

M. Nicolas Blatti demande si cela empêchera ou retardera la décharge du Teilegg ?

M. André Reichenbach dit que Le Teilegg n'est pas d'actualité.

Selon M. Nicolas Blatti ce n'est pas d'actualité mais c'est toujours dans les papiers.

M. André Reichenbach explique qu'il y a d'autres projets en route et si ces projets peuvent se réaliser, il est possible que le canton ne soutienne plus Teilegg.

M. Fabrice Biemann interroge si cette décharge ne sera pas uniquement pour les entreprises de Rougemont ?

M. André Reichenbach répond que c'est une entreprise privée qui va gérer et peut accepter qui elle veut. La Municipalité souhaite qu'elle accepte tous les terrassements qui vont être fait sur la Commune de Rougemont. L'entreprise privée a aussi un contrat avec les propriétaires pour pas que ça s'étale sur 10 ou 15 ans. Le but est de la remplir le plus vite possible. Monsieur Moratti prendra tout le monde.

M. Fabrice Biemann : Actuellement il y a une décharge à Grandvillard, sur le canton de Berne il y a Lauenen. Est-ce qu'il y a d'autres décharges ? Est-ce qu'il y a d'éventuels projets de décharge ?

Selon M. André Reichenbach sauf erreur, il n'y a plus de décharge dans le Saanenland. Actuellement, c'est Grandvillard et une décharge est à l'étude sur le site de la Rite. Si la décharge de la Rite se réalise ce ne sera pas avant 5 ou 6 ans.

M. Fabrice Biemann interroge si les nuisances de cette décharge située juste en face du village seraient malvenues?

M. André Reichenbach dit avoir eu contact avec les principaux bureaux du canton, que ce soit le service des eaux, de l'environnement, etc. Egalement SIPAL, au niveau des nuisances, il semblerait que cela ne devrait pas trop nuire au village. Au début, ce sera en profondeur, mais à la fin quand la décharge sera un peu plus haute, il risque d'y avoir un peu de nuisance.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à établir le PPA l'Ougette

Est accepté par 23 OUI, 1 NON et 1 abstention

Octroyer à ce effet, un crédit de CHF 104'000.-

Est accepté par 23 OUI, 1 NON et 1 abstention

Financer ce montant :

- par les liquidités communales pour la part de CHF 20'000.-, par un dépassement de budget sur le compte 4110.3185 « Etudes + Expertises + Inventaire »
- par l'apport de l'entreprise privée pour le solde estimé à CHF 84'000.-

Est accepté par 23 OUI, 1 NON et 1 abstention

5) Préavis no 02/2015

Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du plan général d'affectation (PGA)

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fabrice Biemann.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

Autoriser la Municipalité à finaliser l'établissement du son PGA

Est accepté à l'unanimité

Octroyer, à cet effet, un crédit complémentaire de CHF 90'000.-

Est accepté à l'unanimité

Financer ce montant par les liquidités communales

Est accepté à l'unanimité

Amortir cet investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 6'000.- par année, par le compte 9149.02, la première fois au budget 2016.

Est accepté à l'unanimité

M. Frédéric Blum remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce crédit. Il est vrai que quand il a pris le dicastère en 2006 le PGA était pratiquement finalisé. C'était quelque chose qui fonctionnait et qui ne devait plus qu'être mis à l'enquête et présenté aux différents services. Comme noté dans le préavis, il y a différentes lois aux exigences cantonales et fédérales qui sont intervenues. La Municipalité avait, à un moment, pris la décision de temporiser en se disant que le PGA actuel n'était en tout cas pas pire que ce que l'on devait présenter. Mais

Conseil Communal de Rougemont PV no 1/2015 - page 5

suite à la LAT, on nous a mis un peu le couteau sous la gorge. Maintenant il faut avancer et avoir une négociation avec le Canton pour finaliser ce PGA. Il a bon espoir que le délai soit court et qu'un document tant au niveau des zones qu'au niveau du règlement des constructions puisse être mis à jour et qui soit utilisable pour les 15 prochaines années.

6) Divers et propositions individuelles

M. Stéphane de Siebenthal : Est-ce qu'il y a une possibilité de reaménager la scène de la Grande Salle de Rougemont pour qu'elle soit fonctionnelle pour les soirées. Il suggère de remettre un rideau et la rendre le plus sympa possible.

Mme Sonia Lang se veut consciente de la situation, mais pour le moment il faut attendre la suite du projet avant d'investir. Un aménagement de la Grande Salle serait proposé. Il y a déjà l'éclairage qui est fait. Effectivement il n'y a plus de rideau, Mme Lang déplore l'état du plancher. Dès le moment où nous y verrons plus clair on se lancera dans des travaux, y compris au niveau de l'isolation de la scène.

M. Denis Rosat demande ce qu'il en est du chauffage à distance ?

M. Frédéric Blum : La Commune il y a 2 ans de cela c'était engagée à participer à des études de faisabilité qui était financée par la société EBL, qui gère le chauffage à distance de Saanen. Les trois communes ont signé une convention avec la société EBL. Des études de faisabilité ont été faites, mais EBL c'est pris une volée de bois vert, car ils avaient beaucoup d'actions chez Alpiq, donc EBL c'est retiré de ces transactions. Les études qui sont propriétés d'EBL ont été transmises par négociation, ou revendues à Romande Energie. Il y a eu différentes discussions avec Romande Energie dans le cadre aussi d'une création d'une COPAC énergétique ou de gestion de ces centrales commune par commune. Il va y avoir de nouvelles discussions en début année. Pour le site de Rougemont, on est toujours en négociation avec le service du développement territorial pour garantir de pouvoir développer un nouveau chauffage. Il pense que dans les 6 mois à venir, il y aura une avancée par rapport à ces projets car les études sont faites, les faisabilités sont prouvées. On a aussi parlé de tous les soucis financiers futurs. Il faut trouver une négociation avec un fournisseur d'énergie qui puisse prendre à sa charge la plupart des travaux, pour qu'il y ait une énergie acceptable pour tout le monde.

M. Denis Rosat : Y aura-t-il un calendrier des travaux prévus aux Plan Pra ?

M. Maurin Schwitzguébel : La mise à l'enquête du bâtiment est partie cette semaine. Les soumissions vont suivre. Le dossier du rural est en consultation dans les services et dès son retour, il sera mis à l'enquête. Il espère avoir fini avec le rural au mois de septembre pour que les locataires puissent prendre leurs quartiers en redescendant de l'alpage.

Mme Michèle Genillard : Y a-t-il un retour suite à l'étude faite pour connaître les besoins en logement au Pays-d'Enhaut ?

M. André Reichenbach : l'étude a été faite sur les 3 Communes. Le retour s'est avéré qu'il y a actuellement beaucoup de logement libre et d'autres qui vont se réaliser sur tout le Pays-d'Enhaut. L'étude n'a pas été plus loin. On s'est rendu compte que dans un proche avenir, il y aura des logements vacants. L'étude s'est stoppée là.

M. Fabrice Biemann : Concernant le projet de la Grande Salle y a-t-il un délai fixé pour démarrer. On va peut-être devoir attendre 2, 3, 5 ans pour voir comment va la BDG.

Mme Claire-Lise Blum : On est à bout touchant avec les négociations avec BDG. C'est ou on trouve une solution ou on s'en lave les mains et on la laisse partir en faillite. Mais Mme le Syndic ne privilégie pas cette solution. Dès que l'on saura exactement ce que BDG va nous coûter, une décision pourra être prise. C'est vraiment la BDG qui nous bloque. Je trouve que

se serait un peu inconscient de notre part de mener des gros projets comme ça avec des investissements qui sont maintenant chiffrés et connus. Le problème n'est pas forcément dans le fonctionnement que ça va nous péjorer, parce que dans les simulations qui ont été faites ça reste dans le cadre de nos budgets, c'est plutôt au niveau du plafond d'endettement. On est obligé de geler tous nos autres projets en attendant de voir ce qui se passe avec le BDG. Les négociations avec les Communes bernoises ne sont jamais simples. Parce que quand on pense tenir le bout d'une solution, il en a une autre qui a une autre idée géniale et ça remet tout par terre. Ce n'est pas simple.

M. Tell Schwitzguebel : demande ce qu'il en est du Valrose ?

M. Frédéric Blum : Voulait prendre contact mais a oublié. Il prend note et prendra contact. On sait que par rapport au permis construire délivré, qui était la variante des anciens propriétaires, il y a des modifications qui devaient être faites, mais nous n'avons pas de nouvelle de ce côté là, si ce n'est dans l'ensemble de la conception qui touche aussi le Sud du projet. Il y a toujours une volonté d'avancer.

Mme Sarah de Siebenthal a une question au sujet des cantines scolaires pour les élèves en classe à Rougemont. Suite à des contacts par des mamans avec la direction des écoles, il leur a été clairement dit que rien n'était prévu à Rougemont. Car il n'y avait aucune demande pour une cantine et qu'à Château-d'Oex c'est pas possible par manque de place dans les bus scolaires. Les parents doivent donc utiliser le système D.

M. Maurin Schwitzguebel : C'est vrai que c'est le système D. Par contre on attend de finir le Collège Henchoz pour mettre en place cette offre parascolaire. Il pense que à Rougemont on va devoir trouver des privés comme c'est le cas à Château-d'Oex avec l'Hôtel de Ville si l'on veut arriver à organiser quelque chose. Cette structure doit se mettre en place en une fois, on attend d'avoir les locaux du Collège Henchoz. On espère que d'ici 2 ans il y aura quelque chose.

Mme Sarah de Siebenthal a téléphoné il y a environ 4 ans en proposant ses services. Qu'elle pouvait accueillir des enfants chez elle. Etant cuisinière de métier. Elle s'est vue refuser ce service, étant paraît-il trop compliqué à mettre en place.

M. Maurin Schwitzguebel a pris note de son intervention. S'il y a des solutions qui peuvent se présenter sous cette forme là, on pourrait les mettre en place.

Il est 20H55 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 20 mars 2015

Le Président

Jean-Paul Yersin



La Secrétaire remplaçante


Vanessa Yersin